

4^e Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2021

Contenu

4 **Ordre du jour**

9 **Informations sur les votes liés
à la rémunération:
Points 4, 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour**

14 **Remarques**

Chers actionnaires,

Galenica souhaite réaliser de bons rendements pour ses actionnaires et jouer un rôle actif sur le marché de la santé suisse tout en étant un employeur attractif.

Notre politique et nos systèmes de rémunération visent à assurer que les intérêts des actionnaires coïncident autant que possible avec ceux de la Direction. Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de bien vouloir approuver dans le cadre de l'Assemblée générale 2021, séparément et de manière contraignante, les deux montants totaux maximaux des rémunérations pour 2022. En outre, nous vous demandons de vous prononcer sur le Rapport de rémunération 2020 dans le cadre d'un vote consultatif.

En 2020, le Groupe Galenica n'a que partiellement atteint ses objectifs en raison des contraintes liées au COVID-19.

Le Rapport de rémunération 2020 doit vous permettre, en tant qu'actionnaire, de comparer les rémunérations maximales proposées pour l'exercice 2022 avec les performances réalisées en 2020 et les rémunérations qui ont été versées en contrepartie.

Vous trouverez ci-après les informations générales pertinentes concernant les trois votes sur la rémunération.

En 2020, le Comité Rémunération a passé en revue le système de rémunération de la Direction. Sur la base de cette analyse, le Comité Rémunération a conclu que la structure de rémunération est globalement appropriée et conforme aux pratiques du marché. En ce qui concerne l'évaluation des performances et les principes de gouvernance, le Comité

Rémunération a proposé plusieurs modifications, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration et seront mises en œuvre en 2021. Des informations plus détaillées à ce sujet et des explications complémentaires sur les systèmes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction figurent dans le Rapport de rémunération intégré au Rapport annuel 2020 du Groupe Galenica (www.galenica.com, à la rubrique Publications).

Galenica se prépare à l'avenir!

Le Groupe Galenica a modifié sa structure organisationnelle et dirigeante à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans la nouvelle structure organisationnelle, il n'y aura plus de Domaines d'activités (Retail, Products & Brands et Services). La Direction générale sera désormais appelée Direction à partir du 1^{er} janvier 2021.

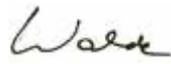
Par souci de simplicité, seul le terme Direction sera utilisé dans le présent document.

Vous trouverez de plus amples informations sur la nouvelle organisation dans le Rapport annuel 2020 (pages 12 à 27).

Meilleures salutations
Pour le Conseil d'administration



Daniela Bosshardt
Présidente du Conseil
d'administration



Dr Andreas Walde
Président du Comité
Rémunération



Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels 2020 de Galenica SA et comptes annuels consolidés 2020 du Groupe Galenica, prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel et les comptes annuels 2020 de Galenica SA, ainsi que les comptes annuels consolidés 2020 du Groupe Galenica.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à ceux de la Direction pour l'exercice 2020.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2020 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 1.80 par action nominative. CHF 0.90 seront versés à partir du bénéfice au bilan et CHF 0.90 à partir des réserves issues d'apports de capital.

3.1. Emploi du bénéfice au bilan 2020

| | | |
|--|-----|------------|
| Report de l'année précédente | CHF | 1'032'257 |
| Bénéfice de l'exercice | CHF | 76'207'951 |
| Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale | CHF | 77'240'208 |

Proposition

| | | |
|----------------------------------|-----|--------------------------|
| Dividende de CHF 0.90 par action | CHF | 45'000'000 ¹⁾ |
| Attribution aux réserves libres | CHF | 32'000'000 |
| Report à nouveau | CHF | 240'208 |

¹⁾ La proposition de versement d'un dividende comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2020, le montant distribué serait de CHF 44.5 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à compter du 19 mai 2021.

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

| | | |
|---|-----|--------------------------|
| Réserves issues d'apports de capital | CHF | 351'612'027 |
| Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital CHF 0.90 par action | CHF | 45'000'000 ²⁾ |
| Report à nouveau | CHF | 306'612'027 |

²⁾ La proposition de versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2020, le montant distribué serait de CHF 44.5 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 19 mai 2021, sans déduction de l'impôt anticipé.

4. Rapport de rémunération 2020

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération 2020 dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le Rapport annuel 2020, aux pages 68 à 83, chapitre «Rapport de rémunération».

5. Montants totaux des rémunérations pour l'exercice 2022

5.1. Rémunération totale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

5.2. Rémunération totale de la Direction

Pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 7'200'000 pour la rémunération des membres de la Direction.

6. Modification de l'art. 3a, al. 1 des statuts (capital-actions autorisé)

L'autorisation du Conseil d'administration pour le capital-actions autorisé arrive à expiration. Le Conseil d'administration propose de renouveler l'autorisation d'augmenter le capital-actions d'un montant maximal de CHF 500'000 et de prolonger le délai jusqu'au 12 mai 2023. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3a, al. 1 des statuts comme suit:

Art. 3, al.1

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant maximal de CHF 500'000, en tout temps, mais jusqu'au 12 mai 2023 au plus tard, par l'émission d'un maximum de 5'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, devant être entièrement libérées. Des augmentations au moyen de prise ferme ainsi que celles par paiements partiels sont autorisées.

Conformément à la loi et à l'art. 15 des statuts, l'approbation de la modification de l'art. 3a, al. 1 requiert au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue.

7. Elections

Après quatre ans d'activités méritoires pour Galenica, le Dr Philippe Nussbaumer a décidé de ne plus se présenter à la réélection comme membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2021. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2021 de réélire les six membres actuels du Conseil d'administration et ne propose pas de nouvelle personne à l'élection au Conseil d'administration.

Conformément aux critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, tous les membres proposés sont indépendants.

7.1. Réélections du Conseil d'administration et de la Présidente

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Daniela Bosshardt comme membre et Présidente du Conseil d'administration. Il propose en outre de réélire M. Bertrand Jungo, Mme Pascale Bruderer, M. le Prof. Hon. Dr Michel Burnier, le M. Dr Markus R. Neuhaus et M. le Dr Andreas Walde comme membres du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration figurent aux pages 54 à 55 du Rapport annuel 2020, au chapitre «Corporate Governance».

a. Réélection de Daniela Bosshardt comme membre et Présidente du Conseil d'administration



Daniela Bosshardt est née en 1972 et est citoyenne suisse. Pharmacienne de formation, elle a travaillé comme analyste financière. Elle a été également membre de divers Conseils d'administration et est experte-conseil en entreprise dans le domaine de la santé.

b. Réélection de Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration



Bertrand Jungo est né en 1965 et est citoyen suisse. Depuis 2017, il travaille auprès d'Admeira AG. Il y a occupé la fonction de CEO jusqu'en février 2020 et est depuis lors membre de son Conseil d'administration. Auparavant, il a été CEO de Manor, de 2006 à début 2017. Il est également membre de différents Advisory Boards.

c. Réélection de Pascale Bruderer comme membre du Conseil d'administration



Pascale Bruderer est née en 1977 et est citoyenne suisse. Titulaire d'un master en sciences politiques, elle a été conseillère nationale pour le Parti socialiste suisse (PS) de 2002 à 2011 et conseillère aux Etats de 2011 à 2019. Elle est en outre membre de différents Conseils d'administration.

d. Réélection du Prof. Hon. Dr Michel Burnier comme membre du Conseil d'administration



Le Prof. Hon. Dr Michel Burnier est né en 1953 et est citoyen suisse. Il est médecin FMH en médecine interne et en néphrologie et Professeur honoraire à l'Université de Lausanne, dans les facultés de biologie et de médecine.

e. Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Markus R. Neuhaus est né en 1958 et est citoyen suisse. Il a été CEO de PricewaterhouseCoopers SA (PwC) de 2003 à 2012. De 2012 à 2019, il a été Président du Conseil d'administration de PwC et membre du Conseil de surveillance de PwC Europe SE. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration.

f. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration



Le Dr Andreas Walde est né en 1962 et est citoyen suisse. Avocat de formation, il est le Secrétaire général de Vifor Pharma SA depuis 2013. Auparavant, il a occupé des fonctions de direction dans diverses entreprises et a travaillé en qualité de juriste d'entreprise.

7.2. Réélections et élection des membres du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire au Comité Rémunération M. le Dr Andreas Walde et M. le Dr Markus R. Neuhaus ainsi que d'y élire M. le Prof. Hon. Dr Michel Burnier, chacun pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si M. le Dr Andreas Walde est réélu membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer à nouveau Président du Comité Rémunération.

a. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Comité Rémunération

b. Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Comité Rémunération

c. Election du Prof. Hon. Dr Michel Burnier comme membre du Comité Rémunération

7.3. Réélection de la représentante indépendante

Le Conseil d'administration propose de réélire l'étude d'avocats Walder Wyss SA comme représentante indépendante pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour la période allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Informations sur les votes liés à la rémunération



Point 4 de l'ordre du jour: Rapport de rémunération 2020 – vote consultatif

Le Rapport de rémunération 2020 contient des informations détaillées quant à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction (auparavant Direction générale). Il assure par ailleurs la transparence sur le rapport entre l'évolution des affaires par rapport aux objectifs du Groupe et la rémunération effectivement versée ou octroyée à la Direction.

Nous demandons aux actionnaires d'approuver, dans le cadre d'un vote consultatif, le Rapport de rémunération 2020, qui présente le système et la pratique de rémunération ainsi que les paiements versés au cours de l'exercice passé. Le rapport est disponible sur notre site Internet, à l'adresse suivante: www.galenica.com, à la rubrique Publications.

Rapport de rémunération 2020

[Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif.](#)

Remarque préliminaire concernant la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2022

Le changement suivant a eu lieu au sein du Conseil d'administration en 2020: Fritz Hirsbrunner ne s'est pas représenté à l'élection comme membre du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2020. Pour sa relève, l'Assemblée générale 2020 a élu Pascale Bruderer au Conseil d'administration.

Comme l'année dernière, le Conseil d'administration comptait sept membres en 2020. Le Conseil d'administration dispose au total de quatre comités: Comité Audit et Risques, Comité Rémunération, Comité Stratégie et Comité Haute Direction et Nomination.

La Direction comptait cinq membres, comme pour l'exercice 2019. Au 31 mars 2020, Jean-Claude Cléménçon a quitté la Direction et la fonction de CEO. Le 1^{er} avril 2020, Marc Werner est devenu CEO et nouveau membre de la Direction. Par ailleurs, Christoph Amstutz a quitté la Direction et la fonction de Responsable du Domaine d'activités Services au 31 août 2020. Andreas Koch a pris la tête du Domaine d'activités Services au 1^{er} septembre 2020 et est devenu membre de la Direction.

En raison de la nouvelle structure organisationnelle, la Direction compte six membres depuis le 1^{er} janvier 2021 (voir le Rapport annuel 2020, pages 60 et 61). Dans ce contexte, la rémunération totale maximale proposée pour 2022 repose sur la rémunération de six membres de la Direction.

Les rémunérations totales maximales du Conseil d'administration et de la Direction pour l'année 2020 ont été fixées par l'Assemblée générale du 2 mai 2019 (voir à ce sujet le tableau aux pages 77 et 78 du Rapport annuel). L'Assemblée générale du 19 mai 2020 a fixé les rémunérations maximales pour 2021 à CHF 1'900'000 pour le Conseil d'administration et à CHF 6'300'000 pour la Direction. Selon la proposition du Conseil d'administration, la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration devrait rester inchangée, et celle de la Direction devrait être fixée à CHF 7'200'000 pour 2022.

Point 5.1 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022

a) Principes généraux de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération totale maximale de CHF 1'900'000 proposée pour les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 repose sur l'acceptation de la rémunération de sept membres non exécutifs du Conseil d'administration (y compris la Présidente du Conseil d'administration).

La rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration reflète la structure de conduite et les responsabilités du Conseil telles qu'elles ressortent des dispositions légales en vigueur, des statuts et du Règlement de rémunération. Les membres du Conseil d'administration de Galenica touchent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne reçoivent aucune rémunération variable ou liée à la performance, ni d'options sur actions ou de rémunérations supplémentaires pour la participation aux séances. Basé sur le règlement, les membres du Conseil d'administration ont la possibilité d'adhérer à Galenica Caisse de pension. Toutes les cotisations (cotisations épargne et cotisations risques de l'employeur et du collaborateur) sont à la charge du membre du Conseil d'administration. Les rémunérations annuelles sont versées aux membres du Conseil d'administration à hauteur de 50% minimum (ou de 100%, sur demande individuelle d'un membre du Conseil d'administration) sous la forme d'actions Galenica bloquées pendant cinq ans.

b) Rémunération totale des membres du Conseil d'administration proposée pour l'exercice 2022

Le tableau suivant indique le montant total maximal (en milliers de CHF) de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'administration de Galenica, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

c) Evolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2020 à 2022

| en milliers de CHF | 2020 (approuvée par l'AG) | 2021 (approuvée par l'AG) | 2022 (proposition) |
|--|------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| Nombre de membres | 7 | 7 | 7 |
| Rémunération totale maximale du Conseil d'administration | 1'900 | 1'900 | 1'900 |
| Dont cotisations aux assurances sociales (estimation) | 70 | 70 | 77 |

Le Conseil d'administration propose le montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration en 2022 (même montant que pour l'exercice 2021). Ce montant comprend une contribution obligatoire estimée à CHF 77'000 que Galenica devra verser aux systèmes d'assurances sociales publics. Ces estimations ne prennent pas en compte une éventuelle modification des cotisations aux assurances sociales publiques ou des valeurs sur lesquelles reposent ces cotisations. Le montant total comprend les rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour le compte d'entreprises du Groupe. Les rémunérations effectivement versées seront publiées dans le Rapport de rémunération de l'exercice 2022 et feront l'objet d'un vote consultatif lors de l'Assemblée générale 2023.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration se trouvent dans le Rapport de rémunération 2020, aux pages 72 à 77 (www.galenica.com, à la rubrique Publications).

Rémunération totale maximale du Conseil d'administration en 2022

Pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

Point 5.2 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres de la Direction pour l'exercice 2022

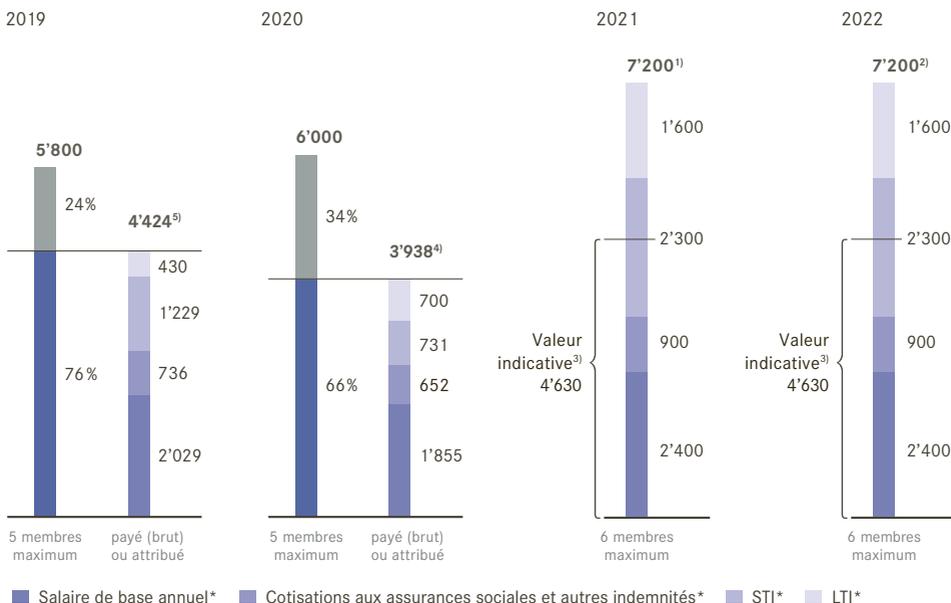
La rémunération totale maximale proposée s'entend pour un effectif de six membres de la Direction, y compris son Chief Executive Officer (CEO). Pour l'exercice 2022, une rémunération totale maximale de CHF 7'200'000 est proposée. Cette somme se compose (ci-après en chiffres arrondis) d'un salaire de base d'environ CHF 2.4 mio. et d'une rémunération variable de CHF 3.9 mio. au maximum et de

coûts d'assurances sociales (autres indemnités comprises) d'environ CHF 0.9 mio. La rémunération variable comprend CHF 2.3 mio. pour la STI (calculée sur la base d'un facteur de versement maximal de 200%) et CHF 1.6 mio. pour la LTI (calculée sur la base d'un facteur de versement maximal de 200%).

Afin de pouvoir recruter et fidéliser des collaborateurs talentueux aux postes clés, l'entreprise propose des rémunérations compétitives. Conformément à la philosophie de rémunération en fonction de la performance de Galenica, les membres de la Direction qui atteignent leurs objectifs en termes de

Rémunération de tous les membres de la Direction

en milliers de CHF



* 2021, 2022 arrondis

¹⁾ Le montant approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 s'élève à CHF 6'300'000.

Ce montant a été augmenté à CHF 7'200'000 en raison d'un membre supplémentaire de la Direction à partir du 1^{er} janvier 2021 sur la base du calcul effectué conformément à l'art. 22, al. 6 des statuts. Les CHF 7'200'000 sont donc divisés entre les six membres de la Direction

²⁾ Proposition à l'Assemblée générale annuelle 2021 basée sur une Direction à six membres

³⁾ Si les objectifs sont atteints à 100%

⁴⁾ En prenant compte de la rémunération de Jean-Claude Cléménçon jusqu'au 31 mars 2020 (départ de la Direction et de la fonction de CEO au 31 mars 2020) et de Christoph Amstutz jusqu'au 31 août 2020 (départ de la Direction et de la fonction de Responsable du Domaine d'activités Services au 31 août 2020). Après leur départ respectif de la Direction, Jean-Claude Cléménçon et Christoph Amstutz ont encore touché un total de CHF 411'000. Ce montant n'est pas inclus dans les rémunérations indiquées

⁵⁾ En tenant compte de la rémunération de Torvald de Coverley Veale, membre de la Direction et Responsable du Domaine d'activités Products & Brands jusqu'au 13 janvier 2019

performance reçoivent en général une rémunération cible qui correspond au niveau moyen de rémunération pour des postes similaires dans des entreprises de même taille (capitalisation boursière, chiffre d'affaires, nombre de collaborateurs). Si les objectifs de performance ne sont pas atteints ou s'ils sont dépassés, la rémunération accordée en définitive peut être inférieure ou supérieure à cette valeur moyenne.

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction se trouvent dans le Rapport de rémunération 2020, aux pages 72 à 80 (www.galenica.com, à la rubrique Publications).

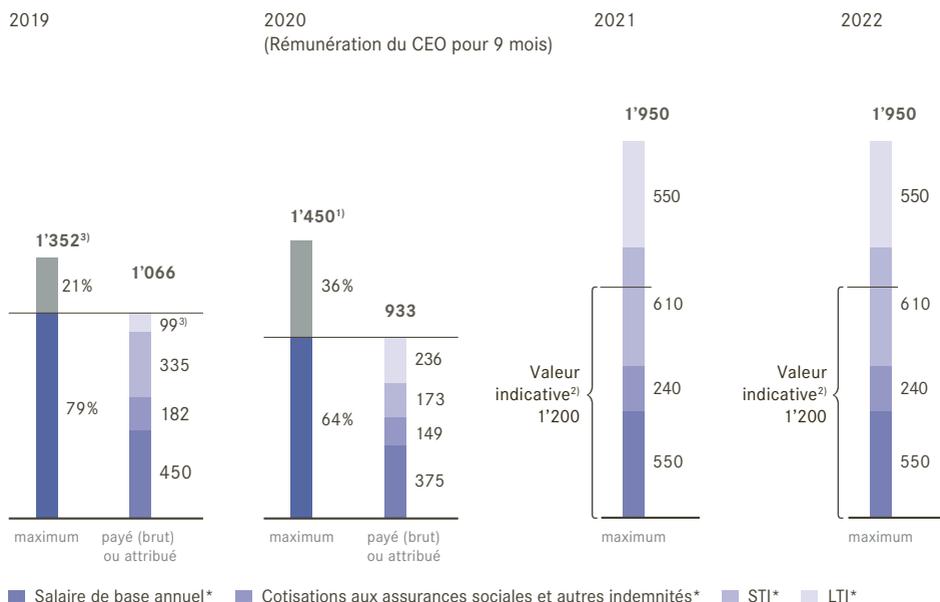
Rémunération totale maximale de la Direction pour l'exercice 2022

Pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 7'200'000 pour la rémunération des membres de la Direction.

Rémunération du membre le mieux rémunéré de la Direction

CEO Groupe Galenica

en milliers de CHF



* 2021, 2022 arrondis

¹⁾ Entrée en fonction du nouveau CEO au 1^{er} avril 2020

²⁾ Réalisation des objectifs de 100%

³⁾ Réduction du LTI au prorata, car départ en 2020 du CEO sortant en Juillet 2020

The background features a vibrant blue and purple color palette. A large, circular opening on the right side reveals a lighter, almost white interior. The overall composition is abstract and modern, with smooth, flowing lines and a sense of depth.

Remarques

Registre des actions

Seuls les personnes inscrites au registre des actions de Galenica SA comme actionnaires avec droit de vote au 4 mai 2021 pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Rapport annuel

Le Rapport annuel 2020, qui contient le rapport annuel et les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica, ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision, peut être consulté au siège de la société, à Berne.

Pas de présence physique pour les actionnaires

Par mesure de précaution, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 3 COVID-19), de tenir l'Assemblée générale ordinaire de Galenica SA du 12 mai 2021 **sans la participation en présentiel des actionnaires**, même si au moment de l'Assemblée il ne devait plus y avoir d'interdiction de manifestation en vertu de l'art. 6 de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière).

Questions relatives au Rapport annuel et à l'Assemblée générale

En raison de la situation extraordinaire, vous avez cette année la possibilité d'adresser vos questions concernant le rapport annuel et l'Assemblée générale à l'adresse e-mail suivante d'ici au **vendredi 30 avril 2021: generalsekretariat@galenica.com**.

Les questions les plus importantes seront traitées lors de l'Assemblée générale. Si elles se rapportent à l'ordre du jour, elles seront consignées dans le procès-verbal avec les réponses données par le Conseil d'administration ou publiées sur le site Internet de Galenica. Pour toutes les autres questions, l'actionnaire concerné recevra une réponse personnelle. Galenica se réserve le droit de commenter les questions soumises sous forme agrégée ou individuelle, en nommant éventuellement l'actionnaire concerné.

Message vidéo

Veuillez consulter notre message vidéo sur **www.galenica.com, rubrique Publications**.

→ en ligne dès le 12 mai 2021, 14h00

Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 81 11

info@galenica.com · www.galenica.com